



PROGRAMME D'INCITATIFS À LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DURABLES

SOYEZ RÉCOMPENSÉ POUR VOS GESTES VERTS !



Vous avez des projets de rénovation ou de construction ? Réduisez votre impact sur l'environnement et soyez récompensé ! En mettant en œuvre un projet de construction ou de rénovation sain et écologique, vous pourriez recevoir un crédit de taxes en plus de contribuer au virage vert de votre Ville et à la lutte aux changements climatiques.

CONSTRUCTION DURABLE

Pour toutes nouvelles constructions résidentielles ayant reçu la certification LEED Canada, Living Building Challenge ou BOMA BEST, un crédit de taxes foncières sur cinq ans est accordé.

- Une preuve d'inscription au programme de certification choisi doit être déposée avec la demande de permis de construction.

Année	1	2	3	4	5
Crédit de taxes	2000 \$	2000 \$	2000 \$	2000 \$	2000 \$



RÉNOVATION DURABLE

Un crédit de taxes ponctuel est offert pour la réalisation de rénovation durable parmi une sélection de 15 écogestes qui ont des impacts significatifs pour l'environnement, l'économie d'énergie et le bien-être des occupants.

Le crédit de taxe foncière est un montant fixe applicable l'année suivant la fin des travaux.



SERRE



PANNEAUX SOLAIRES

Pourquoi rénover ou construire de façon écoresponsable ?

- Pour faire des économies d'énergie.
- Pour préserver l'environnement en réduisant votre empreinte écologique.
- Pour améliorer le confort de votre habitation et la rendre plus saine pour vous et votre famille.
- Pour vivre et vieillir chez soi en toute sécurité.

ÉCOGESTE

CRÉDIT DE TAXES

Plantation de gazon mixte ou de trèfles **Jusqu'à 200 \$**

Installation d'une tribelle dans la cuisine (poubelle à 3 compartiments) **100 \$**

Installation d'une rampe d'accès ou d'un élévateur permettant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite **500 \$**

Remplacement de la baignoire par une de moins de 40 gal US (150 L) **500 \$**

Construction d'une serre **500 \$**

Installation de panneaux solaires **500 \$**

Installation d'un récupérateur de chaleur des eaux grises **300 \$**

Remplacement d'un vieux foyer ou d'un vieux poêle au bois par un appareil de chauffage d'appoint certifié EPA **200 \$**

Installation d'un système d'évacuation du radon **500 \$**

Installation de barres d'appui dans les salles de bain et les salles d'eau **200 \$**

Installation d'une toilette à faible débit **100 \$ par toilette**

Installation d'un système souterrain de récupération des eaux de pluie **400 \$**

Aménagement d'un jardin de pluie **300 \$**

Aménagement d'un stationnement perméable **500 \$**

Plantation d'arbres indigènes **100 \$ à 150 \$ par arbre**



Détails et demandes en ligne :
mascouche.ca/construction-durable

Service de l'aménagement du territoire
 amenagement@ville.mascouche.qc.ca
 450 474-4133, poste 1000

